

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 3 MARS 2015

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mrs Bouffart Jean-Claude, Louis Jacques, et Leclercq Christophe, absents excusés.

Secrétaire de la séance :-Mme Deneuille Marilène

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du 3 Février 2015, Mr le Maire donne quelques informations complémentaires sur les différents points abordés ce jour-là :

a. L'intervention du **SmageAa sur les berges de l'Urne à l'eau** est finalement programmée **mi avril**. Il est prévu la plantation d'hélophytes et la pose d'un tressage de saule. Une convention de partenariat a été signée. Le SmageAa prend en charge le coût de réalisation pour un total de 4 800 €.

b. Le **balisage des parcours** et ateliers de la **station de trail** se termine. Mr le Maire remercie tous les propriétaires et locataires, ainsi que tous les bénévoles qui ont permis la mise en place de la boucle sur les coteaux entre la rue du Bois et la rue du Long Pré.

c. Le petit chauffe-eau demandé a été installé à l'école ; et les deux portes extérieures des toilettes en très mauvais état ont été changées par le personnel communal.

d. Une **zone « Trente »** dans le centre du village est très **difficile à créer**. Après contact avec la Maison du Département à Lumbres, des aménagements de voirie (chicanes, ralentisseurs réglementaires) sont nécessaires et le coût est non négligeable. Finalement, deux **panneaux « Cinquante » avec la mention « Rappel »** et deux **panneaux « Attention Ecole »** ont été commandés.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Bâtiment de Stockage: Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Hellio a du retard dans ce projet. Les documents seront fournis avant la mi-mars et étudiés lors de la prochaine réunion.

b) Extension de l'éclairage Public à Watterdal : Mr le Maire présente le devis établi pour la pose de trois points lumineux (2 rue des Grands Bois et un autre Chemin des Bleds). Il s'élève à **2454.91€ TTC**. Les mats seront fournis et posés par la municipalité. Des aides du Conseil Général (40%) et de la FDE (30%) sont espérées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide **d'inscrire cette extension au Budget 2015, section d'Investissement**.

c) Transfert de lanternes sur la rue Principale : Mr le Maire présente le nouveau devis sans la dépose des mats en acier galvanisé qui sera faite par la commune. Il s'élève à 5 685.92€ TTC au lieu de 6 945.46€ ; ceci pour 15 (et non 14) points lumineux transférés sur poteaux béton « EDF » avec lampes neuves. Une demande de subvention auprès de la FDE a été demandée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **d'inscrire ce projet de transfert au Budget 2015, section d'investissement**.

d) Adhésion au service de conseiller en énergie partagée : Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par l'agence d'Urbanisme de Saint-Omer ayant pour objet la mise en place d'un nouveau service public : le conseiller en Energie Partagée. Son rôle serait d'accompagner et de construire un programme de réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal (réaliser un bilan énergétique détaillé ; apporter une assistance, identifier les dérives de consommations, accompagner dans les travaux,...). Le coût de l'adhésion serait de 1.50€/habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **refuse cette adhésion pour 2015**.

e) Licence IV et réglementation : Mr le Maire expose les obligations de la commune en cas d'acquisition et d'exploitation d'une licence IV. Le courrier de la Préfecture est lu. La commune doit créer et déclarer un **local commercial**. En cas de gestion directe, il faut désigner un responsable (non élu) qui devra **être titulaire du permis d'exploitation**. Il est aussi possible de conclure un **contrat administratif** à une personne publique ou privée. Un bail commercial est également possible.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme **son souhait de racheter cette licence IV** afin de contribuer au dynamisme du village mais il faut **réfléchir à la création du local** (dépendances de la mairie à rénover et à mettre en conformité ?) **et au mode de gestion ainsi qu'au responsable**. Mr le Maire est chargé de contacter les services concernés.

f) Travaux le long de la rue des Dornes à La Raiderie : Mr le Maire présente à l'assemblée deux devis (2 514€ et 3 840€) pour ces travaux avec pose d'un tuyau en traversée de chaussée, mais la société DUCROCQ TP propose aussi un décapage de la partie concernée de la parcelle avec mise en place de remblai et remise en forme (solution gratuite).

Après délibération, Le conseil Municipal à l'unanimité, demande à Mr Le Maire de **proposer cette dernière solution** au propriétaire et locataire de la parcelle avec éventuellement l'attribution d'une indemnité de culture.

g) Déviation de la conduite d'eau, rue des Tilleuls : Mr le Maire informe que le syndicat des eaux de Nielles les B s'est réuni dernièrement et a décidé finalement de financer les travaux de la manière suivante : - Syndicat : 3000€ HT, - Commune : 2825.20€ HT, - Demandeur : terrassements et remblais.

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide **d'accepter la répartition financière de ces travaux**.

h) Elections départementales : Le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 Mars est établi.

f) Questions diverses :

- 1) Le rapport d'activités 2013 du syndicat intercommunal d'eau potable de la région d'Alquines est adopté.
- 2) Le Comité des Fêtes s'engage à participer au financement de l'Arbre de Noël à hauteur de 300€. Le Conseil Municipal l'en remercie.
- 3) Une nouvelle couche de graviers sera mise en place autour de la Chapelle.
- 4) Il est demandé de ne pas laisser ses poubelles plusieurs jours sur la voie après la collecte.

Le Maire, C TELLIER